

La section LDH de l'EHESS dénonce avec force cette nouvelle attaque à l'égard des étranger.e.s extra-européens.

L'annonce faite par le Premier Ministre concernant l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants étrangers hors Communauté Européenne s'inscrit dans la longue liste des discriminations et des stigmatisations à l'égard des « étrangers », qu'on les appelle exilés, sans papiers, réfugiés, et à présent étudiants. Or, rien n'est plus contraire à la logique académique que de distinguer les étudiants selon leur nationalité. Rien n'est plus précieux pour les enseignants-chercheurs que nous sommes que de transmettre des savoirs à des générations d'étudiantes et d'étudiants dont les différents acquis suscitent comparaisons et débats au sein de nos séminaires. La richesse intellectuelle des étudiants dits étrangers est un apport incontournable sans lequel nos réflexions se verraient appauvries.

Comment ne pas rappeler que les sciences humaines et sociales n'ont pas de frontières et qu'elles sont justement des passerelles qui permettent de saisir et de comprendre les autres cultures. Dans tous les pays, l'internationalisation des sciences sociales a été un combat de tous les instants pour se départir des biais engendrés par les approches nationales, de récentes publications en témoignent.

De plus, opérer une sélection parmi les étudiantes et étudiants selon le critère de la nationalité revient de fait à une sélection par l'argent qui compromet de façon drastique l'accès aux universités françaises de jeunes originaires de pays déjà défavorisés : c'est ce qu'il faut bien nommer une double peine. Après la préférence nationale, nous avons à présent la préférence communautaire, qui conduira au tarissement du nombre d'étudiants étrangers et des apports intellectuels de ces derniers.

Plus encore, l'expérience de nos collègues britanniques montre que des frais d'inscription élevés constituent des bombes à retardement face à des étudiants aisés ainsi légitimés à 'acheter' leurs diplômes, malgré leur faible niveau universitaire. A moyen terme, c'est la valeur des diplômes, le crédit des universités et de l'enseignement supérieur en son entier qui sont en jeu. A moyen terme, en toute logique, cette sélection par l'argent concernera également les étudiant.e.s européens et français. Avancer l'argument de la mise en place de bourses pour les étudiant.e.s étrangers est un mensonge éhonté quand on sait par ailleurs la rareté récurrente des bourses en sciences humaines et sociales allouées par les services des Ambassades françaises.

Or, il fut un temps où la France pouvait s'enorgueillir de l'accueil qu'elle offrait et de la formation qu'elle dispensait : les bénéficiaires lui en revenaient en termes culturels et politiques. A un moment où dans plusieurs pays nombre d'universitaires sont emprisonnés ou empêchés d'enseigner, la discrimination des étudiantes et étudiants par la nationalité est un mauvais coup porté à la démocratie universitaire que semblait instaurer la loi sur l'autonomie des universités ; c'est une atteinte aux valeurs de la démocratie.

La section LDH de l'EHESS dénonce avec force cette nouvelle attaque à l'égard des étranger.e.s extra-européens. A la suite des réflexions en cours de la Présidence de l'EHESS,

Nous, membres de la Section EHESS de la LDH, demandons que cette décision gouvernementale soit discutée au sein de la CPU, et que le Président de l'EHESS y défende la ligne proposée ici. Nous entendons saisir la LDH au niveau national pour qu'une riposte soit faite dans les plus brefs délais

Nous nous mobiliserons aux côtés des collègues et des étudiant.e.s pour que soit abrogée la décision gouvernementale.